

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Aujourd'hui, trois juillet deux mil vingt, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le vendredi dix juillet deux mil vingt à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Communications du Maire –
- 4) Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions –
- 5) Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal amenés à élire les sénateurs –
- 6) Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du comité de la Musique –
- 7) Convention de location du stand de tir et versement d'une subvention à l'association du Tir –
- 8) Instauration d'une prime exceptionnelle, susceptible d'être allouée aux agents ayant été soumis à des sujétions particulières dans le cadre de la crise sanitaire pour assurer la continuité des services –
- 9) Conclusion d'un contrat d'apprentissage –
- 10) Recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour faire face à une vacance d'emploi –
- 11) Rapport annuel de concession 2019 de ES Energies Strasbourg –
- 12) Compte-rendu d'activité 2019 de R-GDS
- 13) Information sur les DIA signées –
- 14) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

Le Maire
Sylvie ROEHLLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	MUGLER Christelle – ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard - FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – RICK Stéphane – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VOGT Marie-Line – WEEBER Michelle.
<u>Absente</u>	VATRY Edwige

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame WERNERT Annie est désignée secrétaire de séance.

3. Communications du Maire

Madame le Maire a rencontré les sénateurs André REICHARD et Claude KERN. Elle a également rencontré MD Boissons, le fournisseur des boissons de l'Espace W. Elle a participé à la Commission Espace W relative à la mise à jour du nouveau calendrier des manifestations et à la nouvelle organisation. Elle a rencontré M RUGRAFF de R-GDS.

La Commission d'attribution des 24 logements de la résidence seniors aura lieu début août avec Habitat de l'III. Une rencontre avec la société Pointillés, qui imprimait jusque-là le Lien Communal et s'occupait de la création du site internet a eu lieu. Elle a assisté à un entretien en vue de l'attribution du fonds de résistance à une entreprise locale.

Elle a reçu les élus de la Commune de LEMBACH pour une visite de la Médiathèque.

Elle remercie tous les élus qui ont participé à la matinée de nettoyage du village le 20 juin.

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions

Monsieur WINTER-KNECHT Didier a assisté à différentes réunions de chantier pour la réhabilitation intérieure de l'église. Tout se déroule comme prévu. L'échafaudage de la nef a été démonté.

La fin des travaux est prévue pour le mois d'octobre, sauf pour le chœur.

Madame WERNERT Annie informe l'assemblée que la commission d'attribution des 24 logements de la résidence seniors aura lieu début août. Les résidents pourront emménager vers le 15 octobre 2020.

Elle a participé à la réunion du bureau de la Solidarité. Une synthèse de la période COVID a été faite. Les travaux sont repoussés à 2021.

L'assemblée Générale de la Solidarité aura lieu début octobre.

Monsieur KLEINMANN Jean-Jacques a organisé un rendez-vous au MOST, s'est occupé du nettoyage des pavés devant la Mairie et le cimetière, il a rencontré un technicien de R-GDS au sujet du gaz et a assisté à un rendez-vous au sujet de la chasse.

Madame REGNIER Clarisse informe l'assemblée :

Les écoles

qu'elle assisté avec Christelle aux 2 derniers conseils d'école des écoles maternelle et élémentaire.

A la rentrée, l'école maternelle comptera 104 élèves dont 51 bilingues. L'école élémentaire bénéficie de l'ouverture d'une 10ème classe. 230 élèves fréquenteront cette école. Trois classes bilingues se répartiront 80 élèves et 150 élèves seront répartis dans 7 classes monolingues.

Un bilan de la crise sanitaire a été fait par chaque directeur. Une continuité pédagogique a été mise en place dans les 2 écoles. Elle a fonctionné à partir du 17 mars pendant quelques semaines jusqu'à la réouverture totale du 22 juin. L'école élémentaire a pu répondre à la quasi-totalité des demandes des parents pour la période du 11 mai au 22 juin. Pour cette période, la fréquentation était basée sur le volontariat des familles et le protocole sanitaire était très strict. Lors des 2 semaines de réouverture complète où l'école était redevenue obligatoire et le protocole sanitaire allégé, 78 % des enfants étaient présents en maternelle et près de 96 % des élèves étaient présents en élémentaire. Les directeurs remercient leurs équipes qui ont su faire face et s'adapter. Ils remercient le personnel communal pour sa disponibilité, sa réactivité lors des réaménagements successifs pour s'adapter au protocole en vigueur.

Conseil Municipal des Enfants

Les membres du Conseil Municipal des Enfants se sont réunis pour effectuer un nettoyage des cabanes à lecture. Les documents abîmés ont été enlevés et de nouveaux documents issus de dons à la Médiathèque ont été rajoutés. Actuellement, il y a très peu de documents pour enfants.

Lien Communal

Il est en cours d'impression et sera à distribuer en fin de semaine prochaine.

Site internet

La commission communication se réunira le 20 juillet à 18h pour le site internet de la commune. Une page Facebook Weyersheim Mairie est régulièrement alimentée par Christelle MUGLER.

Rencontre avec la société Pointillés le 6 juillet.

Monsieur BLANCK Dominique informe l'assemblée que beaucoup de manifestations ont été annulées et d'autres sont en attente de décision. Le calendrier 2021 est bien chargé. L'association Espace W est à revoir soit en dissolvant l'association, soit en

modifiant les statuts. La Commission s'est réunie pour étudier le retour des questionnaires et cibler au mieux les besoins des associations et le devenir de l'Espace W.

Madame MUGLER Christelle présente la page Facebook "Weyersheim Mairie" aux élus.

5. Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Madame le Maire informe l'assemblée que le renouvellement partiel du Sénat aura lieu le 27 septembre prochain. L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixe à 7 titulaires et 4 suppléants le nombre de délégués de notre commune.

Les délégués sont désignés au scrutin de liste et au vote secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A P R O C É D É à l'élection des délégués et suppléants au scrutin de liste et au vote secret.

S O N T D E S I G N E S Sylvie ROEHLLY, Didier WINTER-KNECHT, Annie WERNERT, Jean-Jacques KLEINMANN, Clarisse REGNIER, Dominique BLANCK et Christelle MUGLER en tant que membres titulaires. Michelle WEEBER, Francis KERTZINGER, Véronique FOURNAISE et Didier JUNG en tant que membres suppléants.

6. Délégués du Conseil Municipal auprès de la Musique

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune au sein du Comité de la Musique Municipale.

L'article 11 des statuts de la Musique prévoit que le comité est composé de membres nommés par le Maire sur avis du Conseil Municipal pour une durée de trois ans, avec reconduction tacite.

Il s'agit du chef de musique, du secrétaire, du trésorier et de deux assesseurs.

M. Michel BIRGEL, M. Pierre VELTEN et Mme Janine ROECKEL sont actuellement en fonction en tant que chef de musique, secrétaire et trésorière il n'y donc pas lieu de procéder à de nouvelles nominations.

Il convient de nommer deux assesseurs : Clarisse REGNIER et Bernard ALBECKER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A P R O C É D É

à l'unanimité à la nomination de Clarisse REGNIER et Bernard ALBECKER en tant qu'assesseurs

Madame Clarisse REGNIER et Monsieur Bernard ALBECKER ne prenant pas part au vote.

7. Convention de location du stand de tir et versement d'une subvention à l'association du Tir

Le stand de tir est loué à la Sûreté Ferroviaire (SUGE) depuis 2009 moyennant le versement d'une somme de 400€ à la commune. La SUGE propose de verser 500€ à la commune. Il est proposé d'autoriser Mme le maire à signer une nouvelle convention à compter de 2020. En contrepartie la commune verse au Tir une subvention de 400€ (une subvention de 300€ a déjà été versée pour 2020) il est proposé de verser le complément soit 100€.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) verse 400€ à la commune pour l'occupation du stand de tir depuis 2017. La commune n'a pour l'instant pas versé de subvention. Il est proposé au Conseil Municipal de verser 300€ à l'association du Tir sous forme de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E

Mme le Maire à signer la convention de location du stand de tir à la Sûreté Ferroviaire (SUGE) moyennant le versement d'une somme de 500€ à compter de 2020.

A D É C I D É

à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 + 300€ à l'association du Tir en contrepartie des locations à la SUGE et à l'ONCFS.

8. Instauration d'une prime exceptionnelle, susceptible d'être allouée aux agents ayant été soumis à des sujétions particulières dans le cadre de la crise sanitaire pour assurer la continuité des services.

Mme le Maire expose que le Gouvernement a acté la possibilité de versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le décret N°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- les agents contractuels de droit public,
- les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Dans le cadre de l'article 88 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative N°2020-473 du 25 avril 2020 et au décret N° 2020-570 du 14 mai 2020, le Conseil de Communauté peut instituer une prime exceptionnelle Covid-19 de 1.000 € maximum à certains agents.

Il est par conséquent demandé au Conseil de se prononcer sur l'instauration d'une prime exceptionnelle Covid-19 au bénéfice de certains agents communaux particulièrement impliqués dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en particulier lors de la période de confinement pour assurer la continuité des services publics.

Il est proposé que cette prime soit instaurée **selon les modalités suivantes** :

- en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail exercées par le personnel administratif et technique pendant la période allant du 19 mars au 27 avril 2020,
- au regard de l'implication professionnelle significative en présentiel ou en télétravail.
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé le cas échéant, sera individualisé et variable suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, l'exposition, ...

Le montant de cette prime peut être de 1.000 € au maximum par agent.

Cette prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de service, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la Loi N°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera ensuite par voie d'arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret N°2020-570 au regard des modalités d'attribution définies par le Conseil,
- les modalités de versement (mois de paiement, ...),
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé le cas échéant, individualisé et variant suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, l'exposition, ...

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

D É C I D E à l'unanimité, la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents qui ont été soumis à des sujétions particulières pour assurer la continuité des services publics durant la période allant du 19 mars au 27 avril 2020, selon les modalités exposées ci-dessus ;

C H A R G E le Maire de fixer par arrêté individuel le montant alloué le cas échéant à chaque agent concerné au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus ;

P R E C I S E que le versement aura lieu en une fois ;

N O T E que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Monsieur Christian SORGIUS n'ayant pas pris part au vote

9. Conclusion d'un contrat d'apprentissage

A l'instar des années précédentes, Mme le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un contrat d'apprentissage pour étoffer le personnel communal de l'école maternelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis demandé au Comité Technique

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité, le recours au contrat d'apprentissage,

D E C I D E de conclure pour la rentrée scolaire 2020/2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ecole Maternelle	1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance	2 ans

DECIDE de proposer les titres restaurant à l'apprenti(e) recruté(e) à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, article 6417.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

10. Recrutement d'un Agent Territorialisé Spécialisé des Ecoles Maternelles pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire –

Suite à la fin de contrat d'une ATSEM de l'école maternelle, Madame le maire propose de recruter un agent contractuel à temps non-complet sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 du 27 août 2020 au 20 août 2021.

La rémunération sera basée sur le grade d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe – échelon 1.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

AUTORISE à l'unanimité, la création d'un poste d'Agent Territorialisé Spécialisé des Ecoles Maternelles aux conditions citées ci-dessus, à compter du 27 août 2020 jusqu'au 20 août 2021.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

DECIDE de proposer les titres restaurant à l'agent recruté à raison d'un ticket par jour de travail complet effectué dans les locaux communaux.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

11. Rapport annuel de concession ES Energies Strasbourg

Mme le Maire informe l'assemblée que ES Energies Strasbourg a transmis le rapport annuel de concession pour l'année 2019, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E du rapport annuel de concession 2019.

12. Compte-rendu d'activité R-GDS

Mme le Maire informe l'assemblée que R-GDS a transmis le compte-rendu d'activité pour l'année 2019, il y a lieu d'en prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

ENTENDU l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E du compte-rendu d'activité 2019.

13. Information sur les D.I.A. signées –

Le Conseil Municipal prend connaissance des D.I.A. signées depuis la dernière séance :

- 7a rue des Jardins – appartenant à Monsieur MEY Mike et Madame PATE Audrey.
- 21 rue des Cigognes – appartenant à Monsieur OLLAND Roland et Madame OLLAND Annie.
- 68 rue Baldung Grien – appartenant à Monsieur BRETTINGER Daniel et Madame CORCELLI Audrey.

14. Divers

Sous ce point, il a été question de diverses affaires

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h10.